

EPREUVES DE TYPE 1

Epreuves ouvertes à toutes les personnes titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie ayant validé le troisième cycle des études de médecine, de pharmacie ou d'odontologie, qui peuvent justifier de deux années de fonctions effectives de médecin, de pharmacien ou d'odontologiste entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017, dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif

- (1) Formulaire d'inscription complété et signé
- (2) copie CNI/Passeport ou TS en cours de validité au 30 juin 2017
- (3) copie du diplôme de médecin, Chirurgien-dentiste ou odontologiste
- (4) copie du DES ou équivalent permettant l'exercice de la spécialité d'inscription
- (5) copie de l'inscription ordinale mentionnant aussi la date de la 1^{ère} inscription
- (6) pièces justificatives attestant des 2 années de fonctions effectives de médecin, pharmacien ou d'odontologiste exercées dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017.

ET

(7) Le dossier technique est transmis sous forme dématérialisée et enregistré au format PDF sur 3 clés USB. Chacune des trois clés USB doit être placée dans une enveloppe fermée et préaffranchie. Chaque enveloppe doit porter au dos les noms, prénoms ainsi que le libellé de la spécialité au titre de laquelle le candidat postule.

chaque sous-dossier (TT + SR) est enregistré en un seul fichier, dont le titre doit respecter le format suivant :

- pour le sous-dossier Titres et Travaux : « NomPrénomnuméroRPPSTT.pdf »
- et pour le sous-dossier Services Rendus : « NomPrénomnuméroRPPSSR.pdf ».

 **Ne pas oublier de faire figurer, également, les éléments du dossier administratif sur les 3 clés USB**

Contact: ARS-IDF-PRATICIENS-HOSPITALIERS@ARS.SANTE.FR

EPREUVES DE TYPE 2

Epreuves ouvertes à toutes les personnes ne pouvant accéder aux épreuves de type I telles que définies à l'article R6152-3 du code de la santé publique

- (1) Formulaire d'inscription complété et signé
- (2) copie CNI/Passeport ou TS en cours de validité au 30 juin 2017
- (3) copie du diplôme de médecin, Chirurgien-dentiste ou odontologiste + autorisation ministérielle d'exercice (si nécessaire)
- (4) copie du DES ou équivalent permettant l'exercice de la spécialité d'inscription
- (5) copie de l'inscription ordinale mentionnant aussi la date de la 1^{ère} inscription

ET

(6) Le dossier technique est transmis sous forme dématérialisée et enregistré au format PDF sur 3 clés USB. Chacune des trois clés USB doit être placée dans une enveloppe fermée et préaffranchie. Chaque enveloppe doit porter au dos les noms, prénoms ainsi que le libellé de la spécialité au titre de laquelle le candidat postule.

chaque sous-dossier (TT + SR) est enregistré en un seul fichier, dont le titre doit respecter le format suivant :

- pour le sous-dossier Titres et Travaux : « NomPrénomnuméroRPPSTT.pdf »
- et pour le sous-dossier Services Rendus : « NomPrénomnuméroRPPSSR.pdf ».



Envoyer le tout (dossier administratif + 3 enveloppes affranchies contenant chacune 1 clé USB (= dossier technique sous PDF) dans une enveloppe solide et timbrée en Recommandé avec Accusé de Réception entre le 1^{er} juin 2017 et le 30 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

[ARS ILE-DE-FRANCE](#)
[DOS-Pôle Etablissements de Santé](#)
[CONCOURS PRATICIEN HOSPITALIER](#)
[35, Rue de la Gare](#)
[75935 PARIS cédex 19](#)